

# LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CLES

## **Qu'est-ce que le CLES ?**

Le CLES est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale, créée par l'arrêté du 22 mai 2000, et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

Le CLES est proposé en 9 langues : anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, arabe, polonais, grec moderne et russe. Actuellement à l'UPV, centre certificateur CLES, les possibilités de certification en langue, fonctionnent en anglais, en italien et portugais. Sont à l'étude l'ouverture du CLES en allemand et espagnol.

C'est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe cinq compétences : La compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale.

Le CLES se décline en trois niveaux, chacun correspondant à un niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Le CLES 1 correspond au niveau B1 (utilisateur indépendant), le CLES 2 au niveau B2 (utilisateur indépendant), le CLES 3 au niveau B3 et / ou C1 (utilisateur expérimenté).

## **A qui s'adresse-t-il ?**

Le CLES s'adresse à un public en formation initiale, à tout étudiant inscrit dans tout type d'établissement d'enseignement supérieur, quelle que soit son année d'étude dans la filière dès lors qu'il n'est pas spécialiste de la langue de certification CLES à laquelle il se présente.

*Exemple :* un étudiant d'anglais ne peut pas s'inscrire à un CLES d'anglais quel que soit le niveau de CLES, il peut cependant s'inscrire à un CLES d'espagnol pour obtenir une certification dans cette langue dont il n'est pas spécialiste.

L'étudiant a la possibilité de se présenter à n'importe quel niveau de CLES, à n'importe quel moment de son cursus.

*Exemple :* un étudiant inscrit en L1 AES a la possibilité de se présenter à un CLES 2 d'anglais sans avoir auparavant passé le CLES 1.

## **Un étudiant peut-il passer le CLES dans plusieurs langues la même année ?**

C'est effectivement possible mais il ne peut se présenter qu'à une seule session par année universitaire pour une même langue à un même niveau.

**Un étudiant bilingue ou locuteur natif, peut-il passer le CLES dans sa langue d'origine ?**

Rien n'empêche un étudiant dont la langue maternelle est l'anglais, de valider ses compétences en passant le CLES d'anglais.

**Quel est l'intérêt du CLES par rapport à d'autres certifications en langue ?**

Le CLES est la seule certification en langue créée à partir du CECRL. La certification délivrée est une certification d'état et non une certification proposée par un organisme privé.

**Quels sont les dates et lieu de passage du CLES à l'UPV ?**

Les candidats au CLES sont invités à consulter le site des Relations Internationales : <http://www.univ-montp3.fr/ri>.